TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEMANDE DE BRANCHEMENT PARTICULIER

CONVENTION DE DEVERSEMENT ORDINAIRE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Document à adresser à:

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
11, Avenue de la Liberation 54300
LUNEVILLE

1. IDENTITE DU DEMANDEUR ET LOCALISATION DU BIEN

Nom et prénom du demandeur : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

Nom et prénom du propriétaire si différent : .....

Adresse du bien à raccorder : .....

Section et n° de parcelle : .....

Numéro de permis : .....Date d'approbation du PC : .....

2. NATURE DU BIEN A RACCORDER

Type de bien à raccorder :

☐ Terrain nu sans projet de construction (viabilisation)

☐ Construction neuve

☐ Habitation existante

Nature de l'immeuble à construire ou existant :

☐ Habitation individuelle : ☐ F1 ☐ F2 à F5 ☐ F6 ou +

Surface de plancher (m²) : .....

☐ Immeuble collectif : Nb de logement total : .....

Type de logement (F1, F2, ...) : .....

Surface de plancher (m²) : .....

☐ Autres locaux : ☐ Commerce ☐ Industrie ☐ Bâtiment public ☐ Autres : .....

Surface de plancher (m²) : .....

Diamètre du branchement d'eau potable : .....

Documents à joindre à la demande :

- Plan de situation de la parcelle
- Plan de masse de la future construction

3. MODALITES D'EXECUTION DU BRANCHEMENT

Le demandeur souhaite faire réaliser les travaux de création du branchement d'assainissement par :

☐ Le service assainissement de la CCTLB ou son mandataire ;

☐ L'entreprise de travaux public de son choix ***(le demandeur devra respecter les clauses particulières*)*** :

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Numéro de téléphone de l'entreprise : .....

**** Clauses particulières en cas de réalisation d'un ou plusieurs branchements d'assainissement par une entreprise autre que la CCTLB :***

- Respecter les dispositions techniques du règlement assainissement de la CCTLB ainsi que **les prescriptions techniques pour la réalisation des branchements** sur le domaine public.

- **Prévenir le service assainissement de la CCTLB pour contrôler la bonne réalisation des travaux avant la fermeture définitive de la fouille**. A ce titre, le demandeur s'engage à prévenir la CCTLB à minima 48 heures avant de la réalisation des travaux pour convenir d'une date et heure de passage « prévisionnelle ». En cas de modification de cet horaire, la CCTLB se réserve le droit de suspendre le chantier durant un délai de maximum 1 heure pour effectuer son contrôle en fouille ouverte.

- Un contrôle par un passage ITV (branchement et collecteur) peut être effectué par la CCTLB par la suite.

Dans le cas où le demandeur manquerait aux obligations décrites ci-dessus, la CCTLB effectuera indépendamment de lui un « Contrôle de conformité d'un branchement réalisé sur le domaine public ». Cette prestation sera facturée au propriétaire de la parcelle selon la délibération fixant les tarifs publics.

La CCTLB est également en droit de faire refaire tout branchement non-conforme aux frais du propriétaire.

Fait le …… à…… Signature

demandeur :

4. AVIS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT SUR LA DEMANDE DE BRANCHEMENT **

Nom du Technicien en charge du dossier : .....

☐ **Favorable** ☐ **Défavorable**

Observations : ……

.....

.....

*** cet avis est un accord de principe et formalise l'autorisation de raccorder la propriété au collecteur public. L'avis technique sur la conception du branchement sera formalisé lors des échanges ultérieurs.*

Le Président,

Bruno MINUTIELLO